

# MAIRIE DE FRANCS

## Compte-rendu de la séance ordinaire

Du 26 juillet 2021

## CONVOCATION du 21 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 26 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame GISSOUT Florence, Maire.

Présents : Mesdames GISSOUT Florence, SUEUR Pierrette, BERNAGAUD Martine, BERBAIN Anne, GACHET Lénéïck. Messieurs REVERDEL Dominique, REVERDEL Didier, DAUGIERAS Jean-Marie, LARRIEU William, BARRET Étienne.

Absent excusé : Monsieur BRAUD Alexis a donné procuration à Madame GISSOUT Florence.

Secrétaire de Séance : Madame BERNAGAUD Martine

### **Approbation du compte-rendu du 18 mai 2021 :**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la réunion du 08 juin dernier. Il n'y en a pas, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Délibération délégation du Conseil Municipal au Maire :**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le code général des collectivités territoriales, dans son article L2122-22, permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Ce procédé permet de faciliter la gestion quotidienne de la Commune.

Le projet de délibération est passé en revue afin de prendre en compte les décisions du Conseil pour les articles concernés.

Le Conseil Municipal accepte, à 10 voix pour et une abstention, la délégation au Maire avec les articles et les montants choisis.

Une délibération sera prise.

### **Délibération constitution d'une provision pour dépréciation de compte tiers :**

Lors du vote du budget nous avons budgétisé, à la demande de la trésorerie et afin de nous mettre en conformité, 250 € au compte 686 chapitre 68.

Il apparaît que le Conseil Municipal doit aussi prendre une délibération « de principe » instituant la confection de provision pour dépréciation de compte tiers.

Madame DAUGIERAS explique que les écritures en relation avec cette délibération n'impliquent pas de dépenses réelles.

Le Conseil Municipal approuve, à 11 voix pour, la constitution d'une provision pour dépréciation de compte tiers.

Une délibération sera prise.

### **Délibération modification des statuts du S.D.E.E.G :**

Il est nécessaire d'adapter les statuts du S.D.E.E.G, qui datent de 1937 et ont été modifiés 6 fois depuis lors, pour faire correspondre l'acronyme S.D.E.E.G à ses compétences actuelles.

Les modifications portent sur :

- la modification de la dénomination du syndicat en Syndicat Départemental d'Énergie et d'Environnement de la Gironde ( au lieu de syndicat départemental d'énergie Électrique ) ce qui permettra de refléter l'intégralité des missions du S.D.E.E.G et non plus seulement la compétence électrique.

- la mise en conformité des statuts avec les dispositions du CGCT en matière d'adhésion des collectivités.

- des précisions sur les compétences exercées par le S.D.E.E.G, notamment dans le domaine de la transition écologique et énergétique.

- l'adaptation à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations.  
Le Conseil Municipal approuve, à 11 voix pour, la modification des statuts du S.D.E.E.G .  
Une délibération sera prise.

#### **Délibération prix repas cantine :**

Comme chaque année, conformément à la délibération d'augmentation de 2 % du prix du repas cantine enfant du SIRP, nous devons entériner cette augmentation.

Le repas enfant passe de 2,45 € à 2,50 € et la carte de 20 repas à 50 € . Le prix du repas adulte est facturé à prix coûtant .

Le Conseil Municipal valide cette augmentation à 11 voix pour.

Une délibération sera prise.

#### **Délibération renouvellement convention Aquitaine de Restauration :**

La convention signée avec l'Aquitaine de Restauration pour la fourniture des repas cantine est arrivée à échéance . Il convient de la renouveler et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Cependant l'Aquitaine de restauration nous demande de faire un choix quant à la date d'application de la loi EGALIM : le 1<sup>er</sup> septembre prochain ou bien à la date obligatoire du 01/01/2022 sachant que cela entraînera une hausse d'environ 15 % du prix du repas. L'Aquitaine propose une augmentation progressive et échelonnée à compter de janvier 2022.

Madame le Maire explique que la loi EGALIM (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine) vise trois objectifs :

- payer le juste prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
- renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

C'est ce dernier point qui nous intéresse plus particulièrement car il implique 50 % de produits durables ou sous signe d'origine et de qualité ( dont produits bio) dans la restauration collective publique.

Divers échanges ont lieu prenant en compte les deux scénarios et leurs implications tarifaires .

Monsieur DAUGIERAS n'est pas d'accord sur les raisonnements tenus.....

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour et 1 abstention, d'appliquer la loi EGALIM au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ,de renouveler la convention dans ce sens et d'autoriser Madame le Maire a la signer .

Une délibération sera prise.

#### **Motion de soutien aux Communes forestières :**

La fédération nationale des communes forestières demande notre soutien par l'adoption d'une motion demandant le retrait de la contribution complémentaire des communes forestières, la révision complète du contrat d'objectifs et de performance État-ONF, une vraie ambition politique de l'état pour les forêts françaises, un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels doit faire face la forêt.

Les avis divergent au sein du Conseil et Madame le Maire procède au vote. Cinq Conseillers s'abstiennent, 1 vote contre, et 5 vote pour.

La motion sera prise.

#### **Référent communal moustique tigre :**

La Préfecture nous rappelle que les communes ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le moustique tigre. Notamment par la sensibilisation des administrés à la lutte contre les gîtes larvaires.

Il nous est donc demandé de lui communiquer le nom d'un référent communal.

Personne ne se propose par conséquent Madame le Maire remplira ce rôle mais se contentera d'envoyer une information.

#### **Infos diverses :**

● S.I.V.U du Chenil du Libournais : les communes d'Arveyres, de Cadarsac et de Génissac ont souhaité quitter le S.I.V.U et ont donc pris des délibérations dans ce sens. Le S.I.V.U a accepté ces retraits par délibération du 06 mai dernier .

Ces délibérations ne sont pas acceptées par la sous-préfecture au motif que , désormais, les communes ou les E.P.C.I qui souhaitent adhérer ou se retirer d'un E.P.C.I doivent réaliser une estimation des conséquences de l'opération sur les finances et les personnels des collectivités concernées. ( loi

engagement et proximité n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

Madame BERBAIN explique que ces trois communes sont loin du S.I.V.U, qu'elles amènent 1 chien par an et qu'elles ont un chenil plus près.

● Élections 2022 : les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022, les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Madame le Maire rappelle que « la fonction d'assesseur ( ...) de bureau de vote est une fonction dévolue par la loi, tout membre d'un conseil qui, sans excuse valable, a refusé de remplir une des fonctions dévolues par la loi, est déclaré démissionnaire par le Tribunal Administratif ».

● Demande de subvention voirie : lors du dépôt du dossier de demande, le département nous a expliqué que les points à temps ne sont pas éligibles. Le devis présenté en comportait pour 1316,88 € HT . Un devis complémentaire a donc été demandé à EUROVIA pour que notre dossier reste éligible ( doit être supérieur à 15 000 € HT)

● Ramassons nos déchets : Monsieur REVERDEL Dominique explique que la CDC organise, le 18 septembre prochain de 9 h à 12h, un ramassage de déchets simultanément dans les 22 communes dans le cadre de la journée mondiale des déchets. Il s'est porté volontaire pour organiser cet évènement. Madame le Maire ajoute qu'elle a participé au ramassage des déchets à Tayac et que le volume est impressionnant notamment sur la départementale.

Monsieur DAUGIERAS dit que les déchets sauvages reviennent en force, les gens continueront de jeter les déchets sur les bords des routes. Il ajoute que « c'est les usagers qui font le job du SMICVAL » et trouve inadmissible de devoir prendre rendez vous pour aller porter ses déchets le vendredi et le samedi.

● Fossés : Madame le Maire indique qu'elle a fait le tour des fossés avec Monsieur COUREAU , le curage n'ayant pas été fait depuis longtemps. Elle rappelle que nous nous sommes engagés à buser le fossé le long de chez Monsieur LEBRUN. Monsieur COUREAU nous fournira donc les buses par la même occasion et nous utiliserons la terre du curage pour reboucher celui-ci.

Un autre problème à Péroutet , Monsieur SANDRINI ne peut pas sortir de chez lui dans le sens de circulation . Une des solution serait de buser également, cependant Madame le Maire propose plutôt au Conseil de mettre un stationnement interdit sur le nouvel accotement le long de chez Monsieur LEBRUN et d'enlever le sens interdit, les automobilistes pouvant se croiser à cet endroit. Madame SUEUR dit qu'effectivement c'est difficile de sortir. Monsieur BARRET pense qu'il s'agit plutôt d'un problème de voisinage .

● Château d'eau : Le Syndicat de l'eau de PUISSEGUIN voudrait nous rétrocéder gracieusement le château d'eau. Madame le Maire pense qu'il est préférable d'accepter plutôt que le voir tomber dans n'importe quelles mains. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du Conseil Syndical.

### **Questions diverses :**

- Distribution des informations par le Conseil : Madame le Maire explique que Fabien n'a plus vraiment le temps de distribuer les informations et demande au Conseil si chacun peut en faire une petite partie ? Dans l'ensemble la réponse est positive.

- Monsieur REVERDEL Didier demande si la maison ROGEZ est à FRANCS ? Il est répondu que non elle est à PUYNORMAND .

- La mairie est elle au courant d'une coupure d'eau jeudi 29 juillet de 8h à 16h ? La réponse est non.

La séance est levée à 21h30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE  
GISSOUT Florence